

L'ECHO des Clochers



SPÉCIAL COMPTES - Mai 2021

LE CONSEIL PAROISSIAL POUR LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

L'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) assiste le curé dans sa tâche pastorale, le Conseil Pastoral représente la diversité de la communauté et prépare les orientations d'avenir, la 3ème entité composant les instances paroissiales est le Conseil Paroissial pour les Affaires Économiques (CPAE).

Depuis début janvier 2021, dans le cadre du regroupement paroissial, un CPAE unique a été mis en place. Le CPAE a pour tâche d'assister le curé dans la gestion du budget de la paroisse et le suivi des comptes paroissiaux, mais aussi le suivi du patrimoine immobilier de notre groupement paroissial, aussi bien pour l'entretien courant que pour les investissements plus importants. Sa finalité, sous la présidence de notre curé, le Père Maroteaux, est de faire en sorte que les moyens de la paroisse recueillis auprès des fidèles soient mis le mieux possible au service de la pastorale et permettent aux composantes de notre communauté paroissiale de rayonner.

Le CPAE est présidé par notre curé, le Père Etienne Maroteaux, il comprend un vice-président, Philippe DRAVET, deux trésoriers, Loïc BONNAT et Guy de MAUPEOU, un comptable, Jacques RAIMBAULT, un responsable RH, Jean-Baptiste CICILE, deux responsables de l'immobilier, Joël AGUETTANT et Arnaud MALBOS, Antoine MERIEUX (ancien trésorier de Sainte Pauline) et Henri CHABADEL (en charge des espaces verts) complètent l'équipe.

Ce CPAE se réunit 4 fois par an pour un examen complet des comptes. Il s'agit bien de s'assurer que nos dépenses sont cohérentes avec nos ressources !

LES FINANCES DE NOS PAROISSES

Nos paroisses vivent principalement grâce aux offrandes des fidèles lors des quêtes hebdomadaires. Mais aussi grâce aux offrandes recueillies lors des événements qui marquent la vie de chaque chrétien (baptême, mariage, obsèques...) ou aux dons et donations que chaque paroissien peut consentir. Au cours de l'année d'autres sources de revenus peuvent s'ajouter telles que des manifestations paroissiales comme la kermesse de Sainte Pauline. Le Denier de l'Église n'est reversé que de manière marginale à notre paroisse qui doit donc être substantiellement autosuffisante avec ses ressources.

Il est à noter que seul le Denier de l'Église et les dons qui sont faits dans le cadre de souscriptions ad hoc (pour le remplacement d'une chaudière, la rénovation d'un bâtiment etc..) peuvent faire l'objet d'émission de reçus fiscaux. Les sommes versées pour la quête, et les dons qui sont faits en dehors du cadre de souscriptions ad hoc, ne peuvent faire l'objet d'émission de reçus fiscaux.

En ce qui concerne l'immobilier, notre groupement paroissial connaît des situations très diverses. L'église Ste Marguerite construite avant la loi de 1905 est prise en charge par la mairie du Vésinet. L'église Sainte Pauline a été achevée en 1911, elle est totalement à la charge de la communauté comme l'ensemble de l'enclos de Ste Pauline (presbytère et salles paroissiales), ainsi que le presbytère de Ste Marguerite et la maison paroissiale située place de l'église.

Dans le document, nous vous présentons la situation des finances de cette nouvelle entité qu'est le groupement paroissial Sainte Pauline et Sainte Marguerite.

GROUPEMENT PAROISSIAL SAINTE MARGUERITE ET SAINTE PAULINE COMPTES 2020

Notre groupement paroissial a dû affronter une situation adverse en 2020 puisque les mesures sanitaires se sont traduites par une quasi-fermeture de nos églises au culte public en mars avril 2020, puis par une reprise très encadrée des cérémonies publiques pour le reste de l'année.

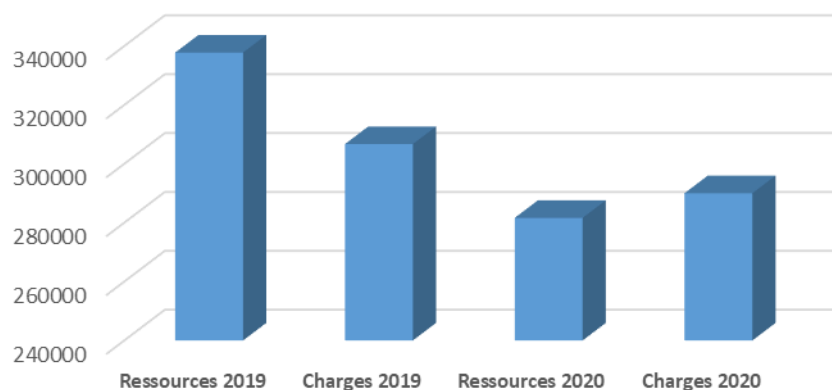
Les recettes régulières de nos paroisses sous forme de quêtes et offrandes ont donc naturellement diminué, mais les fidèles ont magnifiquement répondu à l'invitation lancée en fin d'année à combler ce déficit par des dons exceptionnels. Ceci, combiné avec une baisse des charges, a permis à la paroisse de terminer l'année 2020 avec un déficit très contenu de 8 360€ qui représente 2,8% du budget.

De même la comparaison des ressources et charges entre 2019 et 2020 doit aussi intégrer le fait que Sainte Pauline n'a pas pu organiser sa kermesse en 2020, ce qui diminue ses charges et ses ressources, bien sûr en plus grande proportion, pour cette année.

Le résumé des ressources et des charges de notre groupement paroissial (Sainte Pauline plus Sainte Marguerite) pour 2019 et 2020 est présenté dans les pages suivantes.

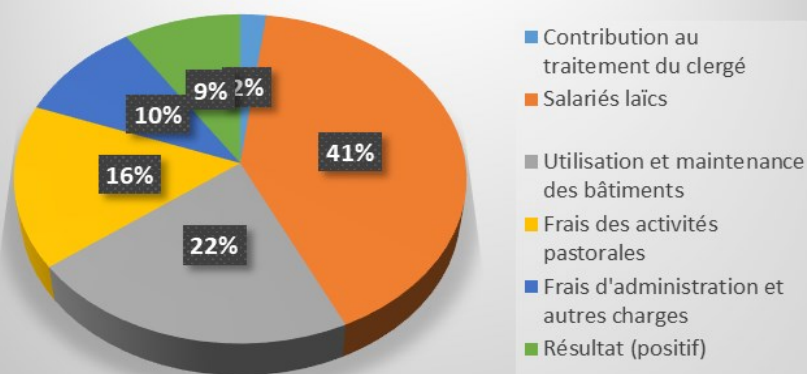
**Nous vous remercions de votre grande générosité tout au long de ces derniers mois !
Et comptons sur vous pour l'année 2021 !**

Ressources et charges 2019 et 2020 de la paroisse unifiée (en €)

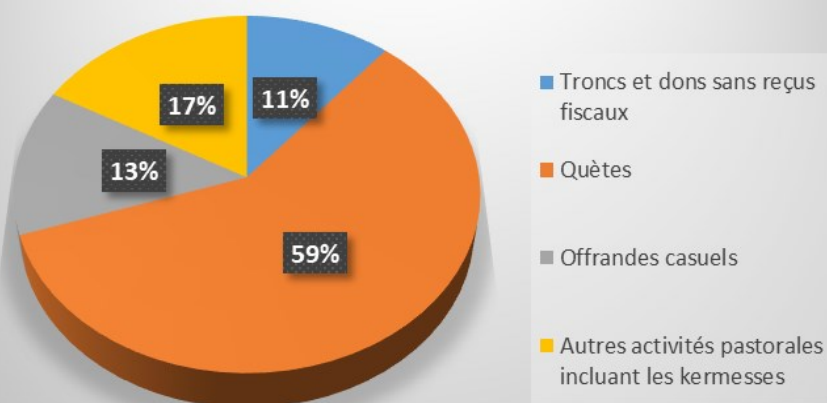


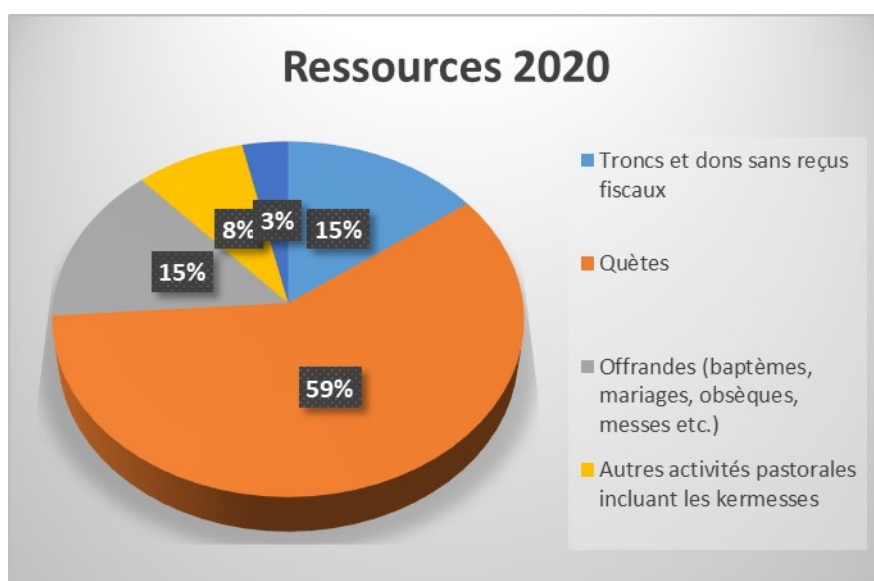
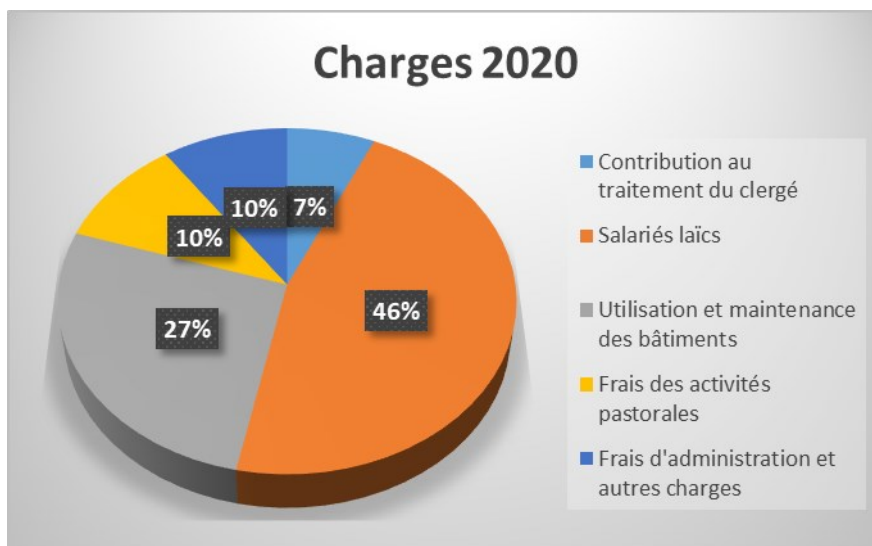
RÉPARTITION DES RESSOURCES ET DES CHARGES EN 2019 ET 2020

Charges 2019



Ressources 2019





Les enjeux financiers de notre groupement paroissial pour l'année 2021 sont essentiellement de :

→ Permettre aux fidèles de continuer à apporter les ressources dont a besoin notre groupement. De ce côté-là, les indications des premiers mois 2021, qui correspondent à une reprise progressive des cérémonies publiques, nous donnent plutôt confiance et illustrent le rayonnement de notre paroisse (en parallèle les contributions au Denier de l'Église de notre paroisse, en montants et nombre de contributeurs, sont en accroissement très sensible)

→ Maîtriser les charges en optimisant l'utilisation de nos actifs immobiliers

→ Maîtriser les charges en mettant en commun les moyens en personnel et les moyens administratifs des deux paroisses.

→ Accueillir et développer les activités pastorales à un niveau élevé, comme le permettent les ressources très privilégiées en clercs, fidèles et moyens matériels dont jouit notre paroisse. Notre communauté paroissiale a l'opportunité, et peut-être le devoir, de pouvoir faire beaucoup pour notre église et de se fixer des objectifs dynamiques pour la mission.

Des questions plus détaillées ou des commentaires peuvent être adressées au vice-président du CPAE, Philippe DRAVET (getphdr@free.fr) ou aux trésoriers, Loïc BONNAT (louis.bonnet@orange.fr) et Guy de MAUPEOU (guydemaupeou@orange.fr).